



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEUX-SÈVRES

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°79-2017-025

PUBLIÉ LE 15 FÉVRIER 2017

Sommaire

DDFIP 79

79-2017-02-01-007 - délégation de signature SAFER. DDFIP 79 2017 (1 page) Page 3

79-2017-02-01-006 - Délégation spéciale de signature pôle gestion publique. DDFIP 79 (4 pages) Page 5

DDFIP 79

79-2017-02-01-007

délégation de signature SAFER. DDFIP 79 2017



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES

PUBLIQUES DES DEUX-SEVRES

44, rue Alsace Lorraine

79021 NIORT CEDEX

DIVISION STRATÉGIE, CONTRÔLE DE GESTION

L'Administrateur Général des Finances Publiques,
Directeur Départemental des Finances Publiques des Deux-Sèvres,

Vu le code rural, notamment son article R.141-9 ;

Vu le décret du 10 mars 2015 portant nomination de M. Patrick SISCO, administrateur général des finances publiques en qualité de directeur départemental des finances publiques des Deux-Sèvres ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 12 mars 2015 fixant au 16 mars 2015 la date d'installation de M. Patrick SISCO dans les fonctions de directeur départemental des finances publiques des Deux-Sèvres.

Arrête :

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à **M. Philippe GUERRIN**, inspecteur des finances publiques, à l'effet d'exercer, la fonction de commissaire du Gouvernement adjoint auprès de la société d'aménagement foncier et d'établissement rural Poitou-Charentes, dans les conditions prévues aux articles R141-9 et suivants du code susvisé.

En cas d'empêchement, la même délégation de signature est conférée à Mme Catherine LIEVRE, inspectrice divisionnaire des finances publiques.

Article 2 – Le présent arrêté fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs et sera affiché dans les locaux de la direction où exerce l'agent délégataire.

A Niort, le 1^{er} février 2017


Patrick SISCO

À
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

DDFIP 79

79-2017-02-01-006

Délégation spéciale de signature pôle gestion publique.

DDFIP 79

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES FINANCES PUBLIQUES DES DEUX-SEVRES

Niort, le 1^{er} février 2017

DIVISION DE LA STRATÉGIE, COORDINATION ET DE LA MAÎTRISE DES
ACTIVITÉS

44 rue Alsace Lorraine

BP 19149

79061 NIORT Cedex 9

Affaire suivie par Aude-Céline Coulais
aude-celine.coulais@dgif.finances.gouv.fr
☎ 05.49.06.37.73

Décision de délégations spéciales de signature pour le pôle gestion publique

L'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques des
Deux-Sèvres,

ARRETE

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale
des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances
publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des
finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté ministériel du 26 octobre 2009 portant création de la direction départementale des finances
publiques des Deux-Sèvres ;

Vu le décret du 10 mars 2015 portant nomination de M. Patrick SISCO, administrateur général des
finances publiques en qualité de directeur départemental des finances publiques des Deux-Sèvres ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 12 mars 2015 fixant au 16 mars
2015 la date d'installation de M. Patrick SISCO dans les fonctions de directeur départemental des
finances publiques des Deux-Sèvres.

Décide :

Article 1 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

1- Pour la Division « Collectivités et établissements publics locaux » :

Madame **Joëlle PLANCOULAIN**E, inspectrice divisionnaire des finances publiques reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document, acte ou pièce, relatif aux affaires de sa division. En cas d'empêchement, la même délégation de signature est conférée à Mesdames **Hélène GILBERT**, **Catherine LIEVRE** et Monsieur **Thierry EXPERT**, inspecteurs divisionnaires des finances publiques ;

Secteur « Gestion des comptes et appui au réseau »

Madame **Nathalie POUSSOU**, inspectrice des finances publiques ;

Monsieur **Julien MENIGOZ**, contrôleur des finances publiques ;

Service « Fiscalité Directe Locale »

Madame **Magalie DUFOR**, inspectrice des finances publiques.

2- Pour la Mission « Appui et soutien aux collectivités locales »

Madame **Catherine LIEVRE**, inspectrice divisionnaire des finances publiques reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document, acte ou pièce, relatif aux affaires de sa division. En cas d'empêchement, la même délégation de signature est conférée à Mesdames **Joëlle PLANCOULAIN**, **Hélène GILBERT** et Monsieur **Thierry EXPERT**, inspecteurs divisionnaires des finances publiques.

3- Pour la Cellule « Monétique et Dématérialisation »

Madame **Hélène GILBERT**, inspectrice divisionnaire des finances publiques reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document, acte ou pièce, relatif aux affaires de sa division. En cas d'empêchement, la même délégation de signature est conférée à Mesdames **Joëlle PLANCOULAIN**, **Catherine LIEVRE** et Monsieur **Thierry EXPERT**, inspecteurs divisionnaires des finances publiques ;

Monsieur **Sylvain MARCHAND**, inspecteur des finances publiques.

4- Pour la Division Etat :

Monsieur **Thierry EXPERT**, inspecteur divisionnaire des finances publiques, responsable de la division reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document, acte ou pièce, relatif aux affaires de sa division. En cas d'empêchement, la même délégation de signature est conférée à Mesdames **Joëlle PLANCOULAIN**, **Catherine LIEVRE** et **Hélène GILBERT**, inspectrices divisionnaires des finances publiques ;

Service « Comptabilité de l'Etat » :

Madame **Sonia MARACHE**, inspectrice des finances publiques, chef du Service pour signer les courriers simples, bordereaux et lettres d'envoi de simples pièces, accusés de réception, demandes de renseignements, déclarations de recettes et consignations, endossements de chèques de toute nature, bordereaux de dépôt de chèques à l'encaissement, bordereaux d'envoi d'effets postaux, les reçus de dépôt de numéraire ou de valeurs, les ordres de paiement inférieurs à 500 €, les documents relatifs au fonctionnement du compte courant du Trésor à la Banque de France, les notes et documents techniques transmis aux ordonnateurs, tout document administratif et comptable en rapport avec les activités dont elle a la charge y compris les pièces de nature juridique ou contentieuse, les remises de support magnétique, la validation de l'intégration dans le BDF Direct des virements de gros montant et/ou urgents, domestiques et internationaux, la validation des virements saisis dans l'application informatique de gestion VIR, l'émission des chèques sur le Trésor inférieurs à 500 €, la réception des oppositions à paiement des dépenses signifiées par un huissier de justice, des avis à tiers détenteurs et oppositions à tiers détenteurs, les délivrances de carnets à souches ;

Monsieur **Hubert SANCHEZ**, contrôleur des finances publiques, caissier titulaire, Madame **Marie-Christelle BOURRET**, contrôleuse des finances publiques, Madame **Anne BAILLY-DUMONT**, contrôleuse principale des finances publiques, Madame **Sylvie LERIN**, contrôleuse des finances publiques, Madame **Fanny GEORGES**, contrôleuse des finances publiques, Madame **Marie-Hélène RULLIERE**, agente des finances publiques, caissières suppléantes, Monsieur **Willy STEUNOU**, contrôleur des finances publiques, caissier suppléant reçoivent procuration spéciale à l'effet de signer les quittances issues de l'application Caisse.

Service « Dépôts et Services Financiers » :

Monsieur **Bernard BANZOUZI-BIKINDOU**, inspecteur des finances publiques, chef du Service pour signer les déclarations de recettes et consignations, les récépissés, les reçus de dépôts de titres, fonds et valeurs, les bordereaux et lettres d'envois de simples pièces et accusés de réception, les bordereaux de dépôts de chèques à l'encaissement, les visas de chèques de banque, la validation informatique des flux Saturne, et tout document administratif et comptable en rapport avec les activités dont il a la charge à l'exception des pièces de nature juridique ou contentieuse.

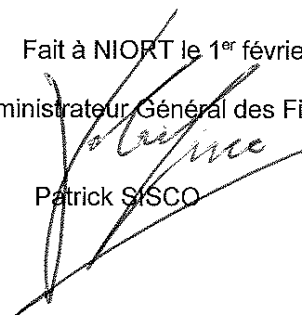
Madame **Edwige CLEMENT**, contrôleuse principale des finances publiques reçoit procuration spéciale à l'effet de signer les mêmes documents.

Monsieur **Hubert SANCHEZ**, contrôleur des finances publiques, caissier titulaire, Madame **Marie-Christelle BOURRET** contrôleuse des finances publiques, caissière suppléante reçoivent procuration spéciale à l'effet de signer les quittances issues de l'application Caisse.

Article 2 : le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département.

Fait à NIORT le 1^{er} février 2017

L'Administrateur Général des Finances Publiques,


Patrick SISCO

